

En cas d'absence non-remplacée : que faire ?

L'école vous demande à regret de **garder votre enfant** si vous le pouvez. Si vous ne le pouvez pas, il ou elle sera accueilli-e dans une autre classe de l'école mais ne suivra pas d'enseignement.

Vous pouvez signaler le non-remplacement :

➔ en écrivant individuellement ou collectivement, un mail à :

- l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription
ce.iensexac-paris.fr (remplacer xxx par le nom de la circonscription)
- la DASEN ce.dasen@ac-paris.fr
- le Recteur ce.recteur@ac-paris.fr
- l'adjoint à la Maire de Paris aux affaires scolaires
patrick.bloche@ac-paris.fr
- la FCPE Paris fcpe75@fcpe75.org

➔ En vous connectant à la plateforme FCPE

Ouyapascours <https://ouyapascours.fcpe.asso.fr>, qui recense les heures de cours perdues au niveau national.

Vous pouvez aussi faire un référé auprès du tribunal

administratif : grâce à l'action Onveutdesprofs (soutenue par la FCPE Paris) pour demander un enseignant remplaçant :

<https://www.justice.cool/o> HYPERLINK "<https://www.justice.cool/onveutdesprofs/>"

Courrier type :

*Madame, Monsieur,
Aujourd'hui ou depuis le XXXX, Mme ou M. XXXX, enseignant en classe de XXX, est absent-e et non-remplacé-e.*

Mon enfant n'a pas pu bénéficier de l'enseignement auquel il ou elle a droit et sa scolarité est impactée. C'est inadmissible.

Je vous remercie de faire le nécessaire afin qu'un-e professeur-e remplaçant-e soit nommé-e au plus vite afin que mon enfant puisse progresser et apprendre, et que l'école puisse retrouver des conditions de fonctionnement normales.

Je demande que des postes de remplaçant-es soient créés à la hauteur des besoins.

Sincères salutations,

Mme ou M. XXXX, parent d'élève de l'école XXXX

